

forum de l'autogestion

15^e rencontre des GAM 1- le rôle économique des communes

Les groupes d'Action Municipale se sont réunis deux jours au Ulis. Ils ont esquissé un débat

Les Groupes d'Action Municipale ont tenu leur XV^e Rencontre Nationale avec 80 participants les 20 et 21 mai aux Ulis (Essonne) après onze rencontres régionales décentralisées. Elle a permis d'esquisser un double bilan : celui d'un mouvement éclaté sur le territoire, manifestant par sa vitalité le goût d'une autogestion quotidienne qui se répand dans le pays. Et celui des partenaires des G.A.M., associés possibles ou adversaires confirmés, dans la gestion communale.

Mais les G.A.M. ont d'abord voulu débattre de deux problèmes concrets : d'abord, le rôle économique des communes ; ensuite, les rapports entre les associations, les masses et les institutions municipales.

L'idée d'un débat sur le rôle et le pouvoir économique des Communes (1) est judicieuse dans une situation de restructuration industrielle et de chômage élargi. Trois registres ont été abordés.

Le premier a développé les nombreuses initiatives que prennent les conseils municipaux pour faciliter l'implantation d'emplois sur leur commune : il s'agit le plus souvent d'abaisser le coût des investissements initiaux des entreprises privées en fournissant à bas prix le sol. Ce sont les zones industrielles dont se sont dotées toutes les communes depuis dix ans. Mais, concurrence aidant, les enchères montent et les communes doivent fournir des services de plus en plus élaborés : voiries, infrastructures sociales (cantines, transports, crèches), et désormais les locaux eux-mêmes. Cette escalade dans la séduction peut être stérilisée par les organismes de tutelle : Equipement, DATAR, Industrie, qui poursuivent des buts de clientélisme politique. Surtout, elle ne tient pas lieu (malgré son coût) de décision, et laisse le sort des communes d'accueil au caprice de l'initiative privée ou à la rationalité des stratégies industrielles fixant leur géographie selon la division internationale du travail (depuis le Joint « français » à Saint-Brieuc et Lip à Besançon, les élus P.S.U. en savent quelque chose).

Le second registre de l'initiative économique des communes est la création d'emplois par elles-mêmes. La législation actuelle interdit aux communes d'avoir des activités industrielles et commerciales. Cela ne devrait pas



La vente du sol communal :
pour créer des emplois

faire obstacle à l'extension de la notion de service public ; et la passivité de nombreuses municipalités devant la privatisation de l'eau (Compagnie Générale des Eaux, cf. Que Choisir n°126), de l'affichage (panneaux De-caux) ou des transports urbains, est regrettable mais peut régresser.

Par ailleurs, l'obstacle juridique peut être contourné par la vigoureuse démonstration des défaillances de l'entreprise privée pour satisfaire des besoins. Ainsi, la socialisation de la distribution commerciale peut avancer, par sa municipalisation (re-prenant sur le mode communal les économats des entreprises publiques de la Libération). Laval (Mayenne) a eu sa poissonnerie-boucherie municipale, Rezé-les-Nantes (Loire-Atlantique) vient d'installer un marché de nourriture biologique, mais la

menace peut suffire et à Pavie (Italie) la municipalité a conclu des contrats contre la vie chère avec le commerce local.

Des expériences existent aussi dans la production : Arvieux (Hautes-Alpes) a une municipalité G.A.M. qui soutient la coopérative de jouets permettant aux jeunes de vivre au pays. Saint-Etienne (Loire) joue un rôle dans le maintien de la fonction production de Manufacture. Besançon est candidat au rachat des locaux nécessaires au projet coopératif des Lips. Enfin la municipalité autogestionnaire de Louviers étend la notion de service public en devenant l'un des premiers employeurs de la région sans qu'elle soit soupçonnée de clientélisme municipal.

Le troisième registre, le plus politique, porte sur la nature des emplois créés. On connaît le combat résolu de Jean-Paul Faba (Conseiller municipal P.S.U.) et du Syndicat National des Journalistes contre le maire P.S. de Roubaix (Nord) qui a mis en location-vente des locaux à la disposition d'une imprimerie du liberticide groupe de presse Robert Hersant. De nombreuses communes (80 d'après un premier recensement en cours à la Fédération des Elus Autogestionnaires) refusent le nucléaire. Une contradiction s'annonce dans le camp populaire avec le projet gouvernemental de permettre aux communes une politique énergétique autonome, coûteuse pour les budgets communaux et menaçante pour les travailleurs

d'E.D.F.-G.D.F. Aux Ulis, ville de la rencontre, Dominique Lalanne (Conseiller P.S.U.) suscite une recherche géothermique pour le chauffage urbain en concurrence avec le réacteur nucléaire Thermos (prévu à Saclay).

Cependant la question « quels emplois pour produire quoi ? » demeurerait discrète et délicate face au choix entre pollution ou chômage, si l'agressivité du capitalisme ne cumulait pas les deux (la Shell en Bretagne, PUK en Maurienne, le tourisme en montagne). Un exemple mérite d'être popularisé : les cahiers des marchés de travaux publics à Meylan (Isère) prévoient des clauses sur les conditions de travail et d'habitat des travailleurs, et la mairie (G.A.M.) refuse les industries polluantes sur son territoire.

Louis JOUVE □

• Prochain article : « Des prototypes du Front autogestionnaire ? ».

(1) Une partie du stage du 19 au 27 août de la F.E.A. abordera les problèmes économiques des communes. Renseignements contre un timbre à : Fédération des Elus Autogestionnaire, 31, rue Decrès, 75014 Paris.

Cent-cinquante groupes sont membres adhérents ou associés des G.A.M. Ils sont plus particulièrement implantés en Ile-de-France, au Nord et en Alsace, en Provence-Côte d'Azur, et sur deux axes Puy-de-Dôme-Rhône-Isère et Maine-et-Loire-Sarthe-Loiret. 80 élus municipaux se réclament des G.A.M. et plusieurs maires, ainsi qu'une trentaine de socialistes ayant la double appartenance. Les G.A.M. ont un bulletin de liaison à commander au Secrétariat national : 16, rue Anatole-France, 92800 Puteaux, et un répondeur téléphonique : 775-11-85.